



**ÉCOLE
DES MÉTIERS**
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance





MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MATHEMATIQUES

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

MODALITES D'ÉVALUATION EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Téléchargeable sur le site académique :

<http://mslp.ac-dijon.fr/>

Rubrique : « Evaluation » - sous rubrique « Baccalauréat Professionnel »

Juin 2015

*Laurent GALLIEN, Jean-Luc Pernette – chargés de mission auprès de l'IEN
Didier PERRAULT – Inspecteur de l'éducation nationale*

SOMMAIRE

1. TEXTES OFFICIELS	PAGE 3
2. ORGANISATION ET MODALITES D’EVALUATION DE L’EPREUVE DE MATHEMATIQUES ET DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PAGE 3
2.1. Spécialités comportant des sciences physiques et chimiques	
2.2. Spécialités ne comportant pas de sciences physiques et chimiques	
3. COEFFICIENT DE(S) SOUS EPREUVES	PAGE 5
3.1. Spécialités comportant des sciences physiques et chimiques pour lesquelles le coefficient de la sous-épreuve de mathématiques et celui de la sous-épreuve de sciences physiques et chimiques est 1,5	
3.2. Spécialités comportant des sciences physiques et chimiques pour lesquelles le coefficient de la sous-épreuve de mathématiques et celui de la sous-épreuve de sciences physiques et chimiques est 2	
3.3. Spécialités ne comportant pas de sciences physiques et chimiques pour lesquelles le coefficient de la sous-épreuve de mathématiques est 1	
4. OBJECTIFS DES DEUX SOUS-EPREUVES	PAGE 6
5. SOUS-EPREUVE DE MATHEMATIQUES : MODES D’EVALUATION	PAGE 7
5.1. Contrôle en cours de formation (CCF)	
5.2. Contrôle ponctuel	
6. SOUS-EPREUVE DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES : MODES D’EVALUATION	PAGE 8
6.1. Contrôle en cours de formation (CCF)	
6.2. Contrôle ponctuel	
7. INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L’ENSEMBLE DES TYPES D’EPREUVES (CONTROLE EN COURS DE FORMATION OU CONTROLE PONCTUEL)	PAGE 10
8. CALCULATRICES ET FORMULAIRES	PAGE 10
9. REMARQUES SUR LA CORRECTION ET LA NOTATION	PAGE 11
10. GRILLES D’EVALUATION DESTINEES AU JURY	PAGE 12
10.1. Pour les spécialités ne comportant que des mathématiques	
10.2. Pour les spécialités comportant des mathématiques et des sciences physiques et chimiques	
11. GRILLES D’EVALUATION DESTINEES AU CANDIDAT	PAGE 14
Pour les mathématiques et les sciences physiques et chimiques	
12. GRILLES D’ANALYSE DES SITUATIONS D’EVALUATION	PAGE 15
12.1. Pour les mathématiques	
12.2. Pour les sciences physiques et chimiques	
13. QUESTIONS RELATIVES A L’ORGANISATION DU CCF	PAGE 17
14. QUESTIONS RELATIVES A L’EVALUATION EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL .	PAGE 19
15. EPREUVE DE CONTROLE	PAGE 20
15.1. Conditions	
15.2. Contenu de l’épreuve de contrôle	
15.3. Notation	
15.4. Lieu des épreuves	
15.5. Note finale	
15.6. Jury final	

1. TEXTES OFFICIELS

L'arrêté du 13 avril 2010 publié au BO n° 20 du 20 mai 2010 définit précisément les modalités d'évaluation des mathématiques et des sciences physiques et chimiques des différentes spécialités de baccalauréat professionnel.

Ce texte est téléchargeable à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid51639/mene1005510a.html>

Les mathématiques et les sciences physiques et chimiques sont évaluées dans le cadre d'une épreuve du baccalauréat professionnel comportant deux ou plusieurs sous-épreuves correspondant chacune à une unité du diplôme. L'organisation et les modalités d'évaluation de cette épreuve dans les différentes spécialités de baccalauréat professionnel sont fixées au paragraphe 2.

Dans toutes les spécialités de baccalauréats professionnels, cette épreuve comporte une sous-épreuve de mathématiques et, dans certaines d'entre elles, une sous-épreuve de sciences physiques et chimiques. Les coefficients de ces deux sous-épreuves sont fixés au paragraphe 3.

Pour les spécialités de baccalauréat professionnel ne comportant pas de sciences physiques et chimiques, la sous-épreuve de mathématiques se substitue à celle de mathématiques.

Pour les spécialités de baccalauréat professionnel comportant des sciences physiques et chimiques, la sous-épreuve de mathématiques se substitue à celle de mathématiques et sciences physiques et **la sous-épreuve de sciences physiques et chimiques se substitue à celle de travaux pratiques de sciences physiques et chimiques ou à celle de travaux pratiques scientifiques sur systèmes** (formation méthodologique de base, épreuve sur systèmes du baccalauréat professionnel « Systèmes Électroniques Numériques »...).

Les modalités d'évaluation des mathématiques et des sciences physiques et chimiques dans les différentes spécialités de baccalauréat professionnel sont définies aux paragraphes 5 et 6.

Pour les candidats sous statut scolaire dans un établissement public local d'enseignement ou dans un établissement privé sous contrat, pour les apprentis des centres de formation en apprentissage ou des sections d'apprentissage habilités et pour les candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public, les mathématiques et les sciences physiques et chimiques sont évaluées **par contrôle en cours de formation**.

Pour les autres candidats l'évaluation a lieu sous forme ponctuelle.

Ces dispositions et ces modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques du baccalauréat professionnel entrent en vigueur à compter de **la session d'examen 2012**.

2. ORGANISATION ET MODALITES D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

2.1. Spécialités comportant des sciences physiques et chimiques

Groupement Maths	Groupement Sciences	Spécialité de baccalauréat professionnel
A	1 TC + SL5, SL6, SL7	Electrotechnique énergie équipements communicants Systèmes électroniques numériques

B	1 TC + SL5, SL6, SL7	<p>Artisanat et Métiers d' Art - Communication pluri-média</p> <p>Artisanat et Métiers d' Art - Marchandisage visuel</p> <p>Artisanat et Métiers d' Art - Option B: Métiers de l'enseigne et de la signalétique</p> <p>Microtechniques</p> <p>Optique Lunetterie</p> <p>Photographie</p> <p>Production graphique</p> <p>Production imprimée</p>
B	2 TC + T6, T7, T8	<p>Aéronautique (toutes options)</p> <p>Conducteur transport routier marchandises</p> <p>Maintenance de véhicules automobiles (toutes options)</p> <p>Maintenance nautique</p> <p>Productique mécanique - Décolletage</p> <p>Technicien aérostructure</p> <p>Technicien d'usinage</p>
B	3 TC + CME6, CME7, SL5	<p>Agencement de l'espace architectural</p> <p>Aménagement et finition du bâtiment</p> <p>Artisanat et Métiers d' Art - Arts de la pierre</p> <p>Artisanat et Métiers d' Art - Ebéniste</p> <p>Artisanat et Métiers d' Art -Tapissier d'ameublement</p> <p>Construction des carrosseries</p> <p>Façonnage de produits imprimés</p> <p>Métier du cuir – Chaussures</p> <p>Métier du cuir - Maroquinerie</p> <p>Métiers de la mode - vêtements</p> <p>Plastiques et composites</p> <p>Réparation des carrosseries</p> <p>Technicien d'études du bâtiment (toutes options)</p> <p>Technicien géomètre-topographe</p>
B	4 TC + T8, CME6, CME7	<p>Environnement nucléaire</p> <p>Etude et définition de produits industriels</p> <p>Maintenance des équipements industriels</p> <p>Maintenance des matériels (toutes options)</p> <p>Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques</p> <p>Technicien du froid et du conditionnement de l'air</p> <p>Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques</p>
B	5 TC + T6, T7, CME7	<p>Fonderie</p> <p>Interventions sur le patrimoine bâti</p> <p>Ouvrages du bâtiment (toutes options)</p> <p>Pilote de ligne de production</p> <p>Technicien constructeur bois</p> <p>Technicien de fabrication bois et matériaux associés</p> <p>Technicien de scierie</p> <p>Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre</p> <p>Technicien en chaudronnerie industrielle</p> <p>Technicien menuisier-agenceur</p> <p>Technicien modeleur</p> <p>Technicien outilleur</p> <p>Travaux publics</p>

B	6 TC + HS5, HS6	Artisanat et Métiers d'Art – Option A, Verrerie scientifique et technique Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons Prothèse dentaire
C	6 TC + HS5, HS6	Accompagnement, Soins et Services à la personne (toutes options) Bio-industries de transformation Esthétique cosmétique parfumerie Hygiène et environnement Métiers du pressing et de la blanchisserie Perruquier Posticheur Traitements des surfaces

2.2. Spécialités ne comportant pas de sciences physiques et chimiques

Groupement Maths	Groupement Sciences	Spécialité de baccalauréat professionnel
C		Accueil - Relation clients et usagers Boucher Charcutier Traiteur Boulangier Pâtissier Commerce Commercialisation et services en restauration Cuisine Gestion-Administration Logistique Poissonnier écailler traiteur Sécurité Prévention Services de proximité et vie locale Transport fluvial Transports Vente Prospection Négociation Clientèle

3. COEFFICIENT DE(S) SOUS-EPREUVE(S)

3.1. Spécialités comportant des sciences physiques et chimiques pour lesquelles le coefficient de la sous-épreuve de mathématiques et celui de la sous-épreuve de sciences physiques et chimiques est 1,5

Intitulés des spécialités de baccalauréat professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - Aéronautique, option mécanicien, systèmes-cellule et option mécanicien, systèmes-avionique - Aménagement et finition du bâtiment - Artisanat et métiers d'art : arts de la pierre - Artisanat et métiers d'art : communication graphique - Artisanat et métiers d'art : ébéniste - Artisanat et métiers d'art : horlogerie - Artisanat et métiers d'art : marchandisage visuel - Artisanat et métiers d'art : tapissier d'ameublement - Artisanat et métiers d'art, option A : verrerie scientifique et technique - option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique - Bio-industries de transformation - Carrosserie, option construction - Électrotechnique énergie équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Microtechniques - Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse - Ouvrages du bâtiment : métallerie - Photographie - Pilotage de systèmes de production automatisée - Plastiques et composites - Production graphique - Production imprimée - Productique mécanique, option décolletage - Réparation des carrosseries - Technicien aérostructure - Technicien constructeur bois - Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie - option B : assistant en

<p>communicants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique, cosmétique-parfumerie - Étude et définition de produits industriels - Fonderie - Hygiène et environnement - Industries de procédés - Industries des pâtes, papiers et cartons - Interventions sur le patrimoine bâti - Maintenance de véhicules automobiles, option voitures particulières, option véhicules industriels, option motocycles - Maintenance des matériels, option A : agricoles, option B : travaux publics et manutention, option C : parcs et jardins - Maintenance des systèmes mécaniques automatisés option systèmes ferroviaires - Maintenance nautique- Métiers de la mode-vêtements - Métiers du cuir, option chaussures, option maroquinerie - Métiers du pressing et de la blanchisserie 	<p>architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technicien d'usinage - Technicien de fabrication bois et matériaux associés - Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques - Technicien de scierie - Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre - Technicien du froid et du conditionnement de l'air - Technicien en chaudronnerie industrielle - Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques - Technicien géomètre topographe - Technicien menuisier-agenceur - Technicien modelleur - Technicien outilleur - Traitement de surfaces - Travaux publics
--	--

3.2. Spécialités comportant des sciences physiques et chimiques pour lesquelles le coefficient de la sous-épreuve de mathématiques et celui de la sous-épreuve de sciences physiques et chimiques est 2

Intitulés des spécialités de baccalauréat professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement nucléaire - Maintenance des équipements industriels - Mise en œuvre des matériaux option industries textiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des matériaux option matériaux céramiques - Systèmes électroniques numériques

3.3. Spécialités ne comportant pas de sciences physiques et chimiques pour lesquelles le coefficient de la sous-épreuve de mathématiques est 1

Intitulés des spécialités de baccalauréat professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - Boucher charcutier traiteur - Boulanger pâtissier - Commerce - Comptabilité - Exploitation des transports - Logistique - Poissonnier écailler traiteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration - Secrétariat - Sécurité-prévention - Services (accueil-assistance-conseil) - Services de proximité et vie locale - Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle)

4. OBJECTIFS DES DEUX SOUS-EPREUVES

Les sous-épreuves de mathématiques et de sciences physiques et chimiques sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;

- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

5. SOUS-EPREUVE DE MATHEMATIQUES : MODES D'ÉVALUATION

5.1. Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. **Chaque séquence**, notée sur 10, **a une durée de quarante-cinq minutes environ**.

Elle se déroule quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire. L'évaluation est conçue comme **sondage probant sur des compétences du programme**.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'un des exercices de chaque séquence comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats.

La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Tableau synthétique : contrôle en cours de formation - épreuve ou sous-épreuve de mathématiques selon les spécialités.

	Durée	Pondération	Nature	Période
Séquence n° 1	45 min environ	10 points	1 ou 2 exercices dont l'un nécessite l'utilisation des TIC	Avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle
Séquence n° 2	45 min environ	10 points	1 ou 2 exercices dont l'un nécessite l'utilisation des TIC	Avant la fin du deuxième semestre de la terminale professionnelle

5.2. Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, **d'une durée d'une heure**, est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme **sondage probant sur des compétences du programme**.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. **L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).**

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC, est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. **La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.**

Tableau synthétique : contrôle ponctuel - sous-épreuve de mathématiques selon les spécialités.

	Durée	Pondération	Nature	Période
Séquence n° 1	1 h	20 points (dont 10 points pour l'exercice intégrant les TIC)	2 ou 3 exercices dont l'un nécessite l'utilisation des TIC	En fin d'année de terminale professionnelle

6. SOUS-EPREUVE DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES : MODES D'EVALUATION

6.1. Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente minutes fractionnée dans le temps en deux séquences. **Chaque séquence**, notée sur 10, a **une durée de quarante-cinq minutes environ**.

Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.

L'évaluation est conçue comme **sondage probant sur des compétences du programme**. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Tableau synthétique : contrôle en cours de formation - sous-épreuve de sciences physiques et chimiques selon les spécialités.

	Durée	Pondération	Nature	Période
Séquence n° 1	45 min environ	10 points	Elle s'appuie sur 1 ou 2 activités expérimentales	Avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle
Séquence n° 2	45 min environ	10 points	Elle s'appuie sur 1 ou 2 activités expérimentales	Avant la fin du deuxième semestre de la terminale professionnelle

6.2. Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, **d'une durée d'une heure**, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. **Il est à dominante expérimentale** et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. **Une grille de compétences (paragraphe 11) permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.**

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Tableau synthétique : contrôle ponctuel - sous-épreuve de sciences physiques et chimiques selon les spécialités.

	Durée	Pondération	Nature	Période
Séquence n° 1	1 h	20 points (dont 15 points pour l'évaluation des capacités expérimentales)	Expérimentation et exercices ou questions complémentaires	En fin d'année de terminale professionnelle

7. INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'ENSEMBLE DES TYPES D'EPREUVES (CONTROLE EN COURS DE FORMATION OU CONTROLE PONCTUEL)

- **Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.** La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

8. CALCULATRICES ET FORMULAIRES

- **L'emploi des calculatrices est autorisé**, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. **Ce point doit être précisé en tête des sujets.**

- **Il n'est pas prévu de formulaire officiel.** En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

9. REMARQUES SUR LA CORRECTION ET LA NOTATION

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies, la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

10. GRILLES D'EVALUATION DESTINEES AU JURY

10.1. Pour les spécialités ne comportant que des mathématiques

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> 	Nom du candidat : Prénom : Établissement : Ville :	<input checked="" type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/> CAP
	Spécialité : Épreuve ou sous épreuve : Coefficient :	

		MATHÉMATIQUES	
1 ^{ère} séquence	ÉVALUATION 1 : EM₁ DUREE : min DATE : / /	THEMATIQUE UTILISEE : LISTE DES CAPACITES, CONNAISSANCES ET ATTITUDES EVALUEES :	$EM_1 = \dots / 10$
2 ^{ème} séquence	ÉVALUATION 2 : EM₂ DUREE : min DATE : / /	THEMATIQUE UTILISEE : LISTE DES CAPACITES, CONNAISSANCES ET ATTITUDES EVALUEES :	$EM_2 = \dots / 10$

NOTE LA PLUS HAUTE DE LA CLASSE : / 20 NOTE MOYENNE DE LA CLASSE : / 20 NOTE LA PLUS BASSE DE LA CLASSE : / 20	NOTE FINALE DE L'UNITE (ARRONDIE AU DEMI-POINT SUPERIEUR) $EM_1 + EM_2 = \dots / 20$
NOM ET SIGNATURE DU (DE LA) PROFESSEUR(E) :	

10.2. Pour les spécialités comportant des mathématiques et des sciences physiques et chimiques

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> 	Nom du candidat :	<input checked="" type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel
	Prénom :	<input type="checkbox"/> BEP
Établissement :	Spécialité :	
Ville :	Épreuve ou sous épreuve :	
	Coefficient :	

		MATHÉMATIQUES	
1 ^{ère} séquence	ÉVALUATION 1 : EM₁ DUREE : min DATE : / /	THEMATIQUE UTILISEE : LISTE DES CAPACITES, CONNAISSANCES ET ATTITUDES EVALUEES :	EM ₁ =/10
2 ^{ème} séquence	ÉVALUATION 2 : EM₂ DUREE : min DATE : / /	THEMATIQUE UTILISEE : LISTE DES CAPACITES, CONNAISSANCES ET ATTITUDES EVALUEES :	EM ₂ =/10

		SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
1 ^{ère} séquence	ÉVALUATION 1 : ES₁ DUREE : min DATE : / /	THEME ET MODULE : LISTE DES CAPACITES, CONNAISSANCES ET ATTITUDES EVALUEES :	ES ₁ =/10
2 ^{ème} séquence	ÉVALUATION 2 : ES₂ DUREE : min DATE : / /	THEME ET MODULE : LISTE DES CAPACITES, CONNAISSANCES ET ATTITUDES EVALUEES :	ES ₂ =/10

	EN MATHÉMATIQUES	EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	NOTE FINALE EN MATHÉMATIQUES :
NOTE LA PLUS HAUTE DE LA CLASSE : / 20 / 20	EM ₁ + EM ₂ =/20 (ARRONDIE AU DEMI-POINT SUPÉRIEUR)
NOTE MOYENNE DE LA CLASSE : / 20 / 20	NOTE FINALE EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
NOTE LA PLUS BASSE DE LA CLASSE : / 20 / 20	ES ₁ + ES ₂ =/20 (ARRONDIE AU DEMI-POINT SUPÉRIEUR)
NOM ET SIGNATURE DU (DE LA) PROFESSEUR(E) :			

11. GRILLE NATIONALE D'ÉVALUATION DESTINÉES AU CANDIDAT

Pour les mathématiques et les sciences physiques et chimiques

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> 	GRILLE NATIONALE D'ÉVALUATION EN MATHÉMATIQUES ET EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
	Nom : Prénom : Établissement : Ville :	<input type="checkbox"/> Évaluation certificative : <input type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> Évaluation formative Spécialité : Épreuve : Coefficient :

SEQUENCE ¹ N°	DATE : / /	Note : / 10
THEMATIQUE/THEME:		
PROFESSEUR RESPONSABLE	DUREE : min	

❶ Liste des capacités, connaissances et attitudes évaluées

Capacités	
Connaissances	
Attitudes	

❷ Évaluation²

Compétences ³	Capacités	Questions	Appréciation du niveau d'acquisition ⁴
S'approprier	Rechercher, extraire et organiser l'information.		
Analyser Raisonner	Émettre une conjecture, une hypothèse. Proposer une méthode de résolution, un protocole expérimental.		
Réaliser	Choisir une méthode de résolution, un protocole expérimental. Exécuter une méthode de résolution, expérimenter, simuler.		
Valider	Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, d'une hypothèse. Critiquer un résultat, argumenter.		
Communiquer	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.		
			/ 10

¹ Chaque séquence propose la résolution de problèmes issus du domaine professionnel ou de la vie courante. En mathématiques, elle comporte un ou deux exercices ; la résolution de l'un d'eux nécessite la mise en œuvre de capacités expérimentales.

² Des appels permettent de s'assurer de la compréhension du problème et d'évaluer le degré de maîtrise de capacités expérimentales et la communication orale. Il y en a au maximum 2 en mathématiques et 3 en sciences physiques et chimiques.
En mathématiques : L'évaluation des capacités expérimentales – émettre une conjecture, expérimenter, simuler, contrôler la vraisemblance d'une conjecture – se fait à travers la réalisation de tâches nécessitant l'utilisation des TIC (logiciel avec ordinateur ou calculatrice). Si cette évaluation est réalisée en seconde, première ou terminale professionnelle, 3 points sur 10 y sont consacrés.
En sciences physiques et chimiques : L'évaluation porte nécessairement sur des capacités expérimentales. 3 points sur 10 sont consacrés aux questions faisant appel à la compétence « Communiquer ».

³ L'ordre de présentation ne correspond pas à un ordre de mobilisation des compétences. La compétence « Être autonome, Faire preuve d'initiative » est prise en compte au travers de l'ensemble des travaux réalisés. Les appels sont des moments privilégiés pour en apprécier le degré d'acquisition.

⁴ Le professeur peut utiliser toute forme d'annotation lui permettant d'évaluer l'élève (le candidat) par compétences.

12. GRILLES D'ANALYSE DES SITUATIONS D'ÉVALUATION

12.1. Pour les mathématiques

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> 	GRILLE D'ANALYSE D'UNE SITUATION D'ÉVALUATION EN MATHÉMATIQUES	
	<input checked="" type="checkbox"/> Évaluation certificative : <input checked="" type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> Évaluation formative	 <p>DOCUMENT DE TRAVAIL</p>

Une analyse sur 2 niveaux de lecture et sur 6 domaines permet de veiller à la validité de la situation d'évaluation proposée. Le passage au deuxième niveau de lecture implique la validation de chaque item du premier niveau.	1 ^{er} niveau de lecture		2 ^{ème} niveau de lecture	
	Oui	Non	Oui	Non
1. La grille, le sujet et l'énoncé				
Le sujet s'appuie-t-il sur une thématique ?				
L'énoncé correspond-t-il à un problème à résoudre ?				
La problématique est-elle réelle et pertinente ?				
Y a-t-il cohérence entre la thématique et la problématique ?				
Le sujet est-il conforme aux objectifs du programme ?				
L'étendue des compétences évaluées est-elle suffisamment probante ?				
L'adéquation sujet – temps de passation paraît-elle satisfaisante ?				
Les compétences visées sont-elles déclinées dans la grille d'évaluation ?				
Le questionnement est-il suffisamment explicite ?				
Le questionnement permet-il de répondre au problème ?				
2. Les appels				
Le nombre d'appels est-il limité ? (1 ou 2)				
Le positionnement des appels est-il cohérent ?				
Les objectifs et attendus des appels sont-ils clairement précisés ?				
3. L'intégration des TIC				
Les TIC sont-ils bien présents ?				
Le nombre de questions TIC est-il limité ? (1 ou 2)				
L'utilisation des TIC (expérimenter, émettre des conjectures...) est-elle conforme ?				
Le logiciel proposé est-il adapté à la résolution du problème ?				
4. La production écrite				
Part de l'écrit - part de l'oral équilibrée ?				
5. La grille d'évaluation				
Les aptitudes sont-elles toutes évaluables ? (à l'écrit ou à l'oral)				
Le passage entre l'évaluation et la notation est-il suffisamment détaillé ?				
6. La concordance évaluation - formation				
La thématique est-elle connue des élèves ?				
Le sujet ne comporte-t-il pas de question piège ?				

12.2. Pour les sciences physiques et chimiques

 <p>académie Dijon</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	GRILLE D'ANALYSE D'UNE SITUATION D'ÉVALUATION EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
	<input checked="" type="checkbox"/> Évaluation certificative : <input checked="" type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> Évaluation formative	 <p>DOCUMENT DE TRAVAIL</p>

Une analyse sur 2 niveaux de lecture et sur 6 domaines permet de veiller à la validité de la situation d'évaluation proposée. Le passage au deuxième niveau de lecture implique la validation de chaque item du premier niveau.	1 ^{er} niveau de lecture		2 ^{ème} niveau de lecture	
	Oui	Non	Oui	Non
1. La grille, le sujet et l'énoncé				
Le sujet s'inscrit-il dans un thème ?				
Le sujet propose-t-il une problématique réelle et pertinente ?				
Le sujet est-il conforme aux objectifs et aux contenus du programme ?				
Les compétences visées sont-elles présentées au début de la grille d'évaluation ?				
Le sujet porte-t-il essentiellement sur des capacités expérimentales ?				
L'adéquation sujet – temps de passation semble-t-elle satisfaisante ?				
Le questionnement est-il suffisamment clair et explicite ?				
Le questionnement, les expériences et leur exploitation permettent-ils de répondre à la question ?				
2. Les appels				
Le nombre d'appels est-il limité ? (1 ou 2)				
Les objectifs et les attendus lors des appels sont-ils clairement précisés ?				
Le positionnement des appels est-il cohérent ?				
Les appels permettent-ils d'évaluer les capacités expérimentales identifiées ?				
3. La partie expérimentale				
Le sujet comporte-t-il une ou plusieurs expériences ?				
Le sujet permet-il une réelle démarche expérimentale ?				
4. La communication écrite et orale				
Le sujet permet-t-il de rendre compte des résultats des expériences ?				
La part laissée à l'écrit et à l'oral est-elle suffisante et équilibrée ?				
5. La grille d'évaluation				
Les questions correspondant aux compétences évaluées sont-elles identifiées ?				
Les compétences sont-elles toutes évaluées ? (à l'écrit ou à l'oral)				
Le passage entre l'évaluation et la notation est-il suffisamment détaillé ?				
6. La concordance évaluation - formation				
Le thème et les contenus abordés sont-ils connus des élèves ?				
Les dispositifs et matériels expérimentaux sont-ils connus des élèves ?				

13. QUESTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU CCF

➤ *Faut-il fixer un calendrier des situations d'évaluation en établissement ?*

Un calendrier rigide fixé précocement et qui ne prendrait pas en compte le degré de performance des candidats ne saurait être satisfaisant.

Rappelons l'esprit du CCF :

- **Objectif** : "Les situations d'évaluation sont mises en place lorsque les acquis de la formation sont significatifs."

- **Définition** : une évaluation réalisée par les formateurs "... au moment où ils estiment que les apprenants ont le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation sommative et certificative... Le formateur évalue, quand c'est possible... ceux qui sont réputés avoir atteint les compétences visées par la situation d'évaluation."

- **Principe** : Le CCF privilégie "une évaluation individualisée des candidats quand les compétences requises sont atteintes... Les candidats en formation sont évalués dès qu'ils atteignent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF."

Les observations et les différentes évaluations informent les enseignants sur le degré de performance des candidats. Les formateurs peuvent donc repérer les candidats qui semblent maîtriser les compétences correspondant à une situation d'évaluation et mettre en place une situation d'évaluation pour ceux-ci. Ceux qui ne sont pas prêts seront évalués plus tard après un complément de formation, si possible en auto-formation partielle afin de ne pas ralentir la progression des autres et en tout état de cause en fin de la période fixée par le règlement de l'examen.

D'un point de vue pratique, il faut estimer une période favorable à l'organisation des évaluations afin de rester dans le cadre légal de la durée de la formation. Cette modalité introduit une relative souplesse dans la mise en œuvre du CCF et permet, une fois que les compétences sont acquises, de moduler le calendrier des situations d'évaluation.

➤ *Quelles informations faut-il donner aux candidats ?*

Les candidats en formation sont **obligatoirement informés** sur les principes du CCF, sur la définition et le coefficient des épreuves, sur le statut et les objectifs de chaque situation d'évaluation, sur les performances attendues et les conditions de déroulement, sur les modalités de notation, sur l'incidence d'une absence à une situation d'évaluation. Lorsque les formateurs jugent que le moment est venu, le candidat en formation est clairement informé de la date de l'évaluation certificative et de ce qui est attendu de lui pour cette situation.

➤ *Faut-il convoquer les candidats aux situations d'évaluation ?*

Oui. Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale, concernant la semaine dans laquelle se déroulera l'évaluation, est confirmée par une inscription dans le carnet de correspondance pour les élèves ou dans le livret d'apprentissage pour les apprentis. Cette confirmation écrite vaut convocation.

➤ *Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ?*

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation constitutives d'une épreuve ou unité donne lieu à l'attribution de la note zéro à chaque situation d'évaluation manquée. Le calcul de la note à l'épreuve ou unité s'effectue alors en fonction, le cas échéant, des notes obtenues.

Deux cas peuvent se présenter : **l'absence est justifiée ou n'est pas justifiée. La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier le motif de l'absence.**

a) Absence non justifiée

- L'épreuve ou la sous-épreuve comprend plusieurs situations d'évaluation :

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à une situation d'évaluation, les évaluateurs indiquent " absent " sur le document d'évaluation de la situation d'évaluation et lui attribuent la note zéro. Le candidat peut éventuellement améliorer son score par les notes obtenues aux autres situations d'évaluation.

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à l'ensemble des situations d'évaluation de cette même unité, les évaluateurs indiquent "absent " pour l'épreuve (ou la sous-épreuve) évaluée par contrôle en cours de formation. Le diplôme ne peut lui être délivré.

- L'épreuve ou la sous-épreuve comprend une seule situation d'évaluation :

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à cette unique situation d'évaluation, les évaluateurs indiquent "absent " pour l'unité évaluée par contrôle en cours de formation. Le diplôme ne peut être délivré.

b) Absence justifiée

Lorsqu'un candidat est absent pour un motif dûment justifié à une ou plusieurs situations d'évaluation, une autre date doit lui être proposée pour la ou les situation(s) manquée(s).

En cas d'impossibilité (exemple : arrêt de longue durée du candidat), la note zéro lui est attribuée :

- pour la ou les situation(s) manquée(s) ;
- pour la ou les épreuve(s) manquée(s) quand l'absence couvre l'ensemble des situations d'évaluation d'une même épreuve.

Le diplôme peut lui être attribué s'il obtient par compensation la note moyenne requise pour l'obtention du diplôme.

Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement.

L'autorisation peut être accordée pour une ou plusieurs épreuves mais en aucun cas pour des parties d'épreuve.

Dans certaines circonstances, laissées à l'appréciation du recteur, le candidat absent à une ou plusieurs situations d'évaluation (exemple : candidat hospitalisé qui a suivi les cours par correspondance) mais qui réintègre l'établissement avant la date des épreuves ponctuelles, peut se présenter aux épreuves sous forme ponctuelle.

➤ *Qui élabore les situations d'évaluation ?*

La conception des situations d'évaluation est de la responsabilité des formateurs sous le contrôle des corps d'inspection. Un exemplaire de chaque situation d'évaluation doit être tenu à disposition de l'inspecteur de l'éducation nationale dans l'établissement.

➤ *Les propositions de notes de l'équipe pédagogique sont-elles définitives ?*

Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note par unité (ou épreuve) qui est faite par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note finale. La proposition de note présentée au jury est argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (exemple : grilles d'évaluation destinées au jury...).

Les notes définitives sont arrêtées par le jury qui aura communication des documents précités.

➤ *Faut-il communiquer les notes aux candidats ?*

Non. La note attribuée au candidat pour une situation d'évaluation n'est pas définitive, la note définitive de l'épreuve ou de la sous-épreuve étant arrêtée par le jury.

Le candidat peut cependant être informé du degré d'acquisition des compétences évaluées.

➤ *Quels documents probants faut-il transmettre au jury ?*

Les documents probants, relatifs au CCF, **se limitent au strict nécessaire** et contiennent au minimum les grilles d'évaluation destinées au jury.

➤ *Quel est le rôle des inspecteurs ?*

Les inspecteurs veillent à l'organisation et au bon déroulement des examens, qu'il s'agisse des épreuves ponctuelles ou des épreuves évaluées par contrôle en cours de formation.

14. QUESTIONS RELATIVES A L'EVALUATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

➤ *Les grilles d'évaluation en baccalauréat professionnel sont-elles les mêmes que celles utilisées dans le cadre de la certification intermédiaire ?*

Oui. Les grilles présentées sont les mêmes afin d'en faciliter leur appropriation et leur utilisation, tant par les candidats que par le formateur.

L'évaluation par compétences en mathématiques et sciences physiques et chimiques est prévue pour les situations d'évaluation concernant la certification intermédiaire et pour celles concernant les séquences d'évaluation en baccalauréat professionnel.

➤ *Quelle place accorder à l'oral pendant les épreuves d'évaluation ?*

La place de l'oral est fondamentale et à travers l'appel il convient de solliciter le candidat à présenter des résultats, à les justifier, à rendre compte d'observations, à formuler une conclusion.

➤ *Est-il nécessaire d'avoir recours à une démarche d'investigation ?*

Dans la mesure du possible, la démarche d'investigation doit être privilégiée lors des séquences de formation, d'évaluations formatives et certificatives.

➤ *Existe-t-il une banque de sujets ?*

Non. Comme toute évaluation en CCF, chaque formateur doit construire ses situations d'évaluation. Cependant, **une « banque d'inspiration » est mise en ligne** en accès restreint **sur le site disciplinaire de l'académie de Dijon**. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive et elle ne saurait répondre parfaitement à la progression pédagogique établie avec les candidats. Par contre, elle sera un excellent support pour créer ses propres situations d'évaluation.

➤ *Que faire des copies de candidats évalués en CCF ?*

Les copies de candidats évalués en CCF, doivent être remises au chef de centre qui aura **l'obligation de les conserver au minimum un an après l'obtention du diplôme**.

➤ *Est-il obligatoire de recourir aux TIC lors des situations d'évaluation des mathématiques au baccalauréat professionnel ?*

Oui. Comme le précise le paragraphe 5 sur l'évaluation des mathématiques, la place des TIC est primordiale et porte un caractère obligatoire. Lors de l'évaluation, 3 points sur 10 sont attribués aux capacités liées à l'utilisation des TIC.

➤ *Est-il obligatoire d'avoir recours à une expérimentation lors des situations d'évaluation des sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel ?*

Oui. Comme le précise le paragraphe 6 sur l'évaluation des sciences physiques et chimiques, une large part est accordée à l'expérimentation et revêt un caractère obligatoire. Lors de l'épreuve, 7 points sur 10 sont consacrés aux capacités liées à l'activité expérimentale.

15. EPREUVE DE CONTROLE

L'arrêté du 18 février 2010 et la note de service du 1er avril 2010 joints en annexe précisent les modalités d'application de cette épreuve applicables depuis la session 2010.

Ces textes sont téléchargeables sur le site disciplinaire académique.

Il convient que l'information la plus large possible soit donnée sur les nouvelles modalités de cette épreuve de contrôle afin que les enseignants et les candidats puissent en prendre connaissance. Il s'agit de permettre aux candidats d'être préparés à cette épreuve pour le cas où ils devraient s'y présenter.

15.1. Conditions

Une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats au baccalauréat professionnel qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20 ;
- et une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

15.2. Contenu de l'épreuve de contrôle

L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée de 15 minutes.

Il n'est pas établi au préalable de « banque de sujets », ni au niveau national, ni au niveau académique. Il appartient aux examinateurs d'élaborer les sujets qui seront tirés au sort.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve.

Première partie de l'épreuve

L'une des interrogations porte sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1 du règlement d'examen et plus précisément sur la base du sujet tiré au sort par le candidat. Elle est menée par un enseignant de mathématiques et sciences physiques et chimiques ou un enseignant de la spécialité concernée. Le choix entre ces deux catégories d'enseignants est fait, selon la spécialité de baccalauréat professionnel concernée, en fonction des ressources humaines disponibles. Pour les spécialités de baccalauréat professionnel dont l'épreuve E1 fait appel à un enseignant de construction, celui-ci peut être convoqué pour faire passer l'épreuve de contrôle.

Pour en faciliter l'organisation, il a été décidé au niveau de notre académie, que la première interrogation portera soit sur les **mathématiques** pour les filières du tertiaire, soit sur les **mathématiques ou les sciences physiques et chimiques** pour toutes les autres filières. Une exception concerne les spécialités de baccalauréat professionnel "Restauration", "Métiers de l'Alimentation", "Métiers de la mode – vêtements", "Métiers du cuir", "Boucher – charcutier – traiteur", "Boulangier – pâtissier" et "Poissonnier – écailler – traiteur" pour lesquelles les mathématiques et les sciences physiques et chimiques ne figurent pas dans l'épreuve E1. Dans ce cas, la première interrogation portera sur le domaine professionnel.

L'examinateur se réfère aux critères d'évaluation définis dans la grille 1 donnée ci-dessous.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Académie de :				
Spécialité : Épreuve de contrôle : partie portant sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1		Centre d'examen :				
Durée 15 min		Session :				
Nom du candidat :		Date de l'épreuve :				
Sujet :		N°				
CRITÈRES D'ÉVALUATION		TI⁽¹⁾	I	S	TS	
DÉFINIR ET EXPLICITER LE PROBLÈME POSÉ - Compréhension des objectifs par rapport aux données contextuelles - Respect des consignes et des préconisations - Sélection et traitement des informations pertinentes - Définition de la situation/problème						/3
METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE RÉOLUTION DE PROBLÈME - Justification des choix méthodologiques - Mobilisation des connaissances et des outils nécessaires à la résolution du problème posé - Rigueur et cohérence du raisonnement						/3
ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS - Analyse critique des résultats obtenus - Validation des solutions proposées par rapport aux objectifs - Traitement des difficultés rencontrées - Formulation de propositions						/2
S'EXPRIMER AVEC EFFICACITÉ - Précision, clarté et structure de l'expression orale - Pertinence dans l'argumentation et la réponse aux questions - Qualité scientifique, technique et professionnelle du vocabulaire utilisé - Maîtrise de la relation avec le jury						/2
Note sur 10		/10				
Appréciation portée par l'examinateur :		Nom et signature de l'examinateur :				

(1)TI = très insuffisant - I = insuffisant - S = satisfaisant - TS = très satisfaisant

Afin de préparer au mieux les candidats à cette épreuve, il est possible d'utiliser les exemples mis en ligne sur notre site académique dans la rubrique "Evaluation – Epreuve de contrôle" et de construire ses propres supports à partir de ceux-ci.

Deuxième partie de l'épreuve

L'autre interrogation porte sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5 du règlement d'examen. Elle est menée par un enseignant de français et histoire-géographie.

15.3. Notation

L'épreuve de contrôle est notée sur 20, chaque partie étant notée sur 10. Les deux notes sont reportées à côté du nom du candidat sur un bordereau.

A l'issue de la délibération du jury, les résultats des épreuves du premier groupe seront communiqués et l'épreuve de contrôle se déroulera à compter de cette communication.

15.4. Lieu des épreuves

Chaque candidat autorisé à passer l'épreuve de contrôle sera convoqué dans son département d'origine. Un centre d'examen sera prévu par département afin de limiter au maximum les déplacements des candidats.

15.5. Note finale

Les candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury.

Cette note est la moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves du premier groupe.

Les candidats qui ont été admis à l'issue de l'épreuve de contrôle ne peuvent obtenir une mention.

$\text{Note finale} = \frac{\text{Note des épreuves du premier groupe} + \text{Note de l'épreuve de contrôle}}{2}$
--

15.6. Jury final

Un jury final se tiendra à l'issue de l'épreuve de contrôle. Les résultats du jury final seront affichés à l'issue de la délibération et du report des notes.